



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Monsieur André Kaplun
Président de la Commission des
finances
Palais Eynard

Genève, le 5 mars 2002

Concerne : proposition PR 168 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 1'173'641 destiné au rattrapage de l'entretien et la maintenance de l'écluse et de la passerelle du barrage de régulation du Seujet pour les années 1996 à 2000

Monsieur le Président,

Je me réfère à la lettre que vous avez adressée à Monsieur Pierre Muller, Conseiller administratif, le 12 écoulé, et qu'il m'a transmise pour raison de compétence.

Monsieur Zoller, chef du service entretien du domaine public de la division de la voirie a répondu à cette question, lors de son audition par la Commission des finances, le 9 janvier 2002; cependant, tant la question que la réponse n'ont pas été inscrites dans le procès-verbal y relatif.

Toutefois, c'est bien volontiers que je vous confirme ces informations :

Dans le cadre de la prévision du budget de 1996 (n° cpte de l'époque 230 402 34170 à ce jour n° 230 402 31414) qui était de Fr. 3'500'000.--, un montant de Fr. 200'000.--, destiné à l'entretien et la maintenance du barrage du Seujet y était réservé.

Le budget voté pour 1996 et les années suivantes, jusqu'en 2000, est passé de Fr. 3'500'000.-- à Fr. 500'000.-- pour effectuer les mêmes prestations, que celles définies pour cette ligne budgétaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Christian Ferrazino

Copie à : Monsieur Pierre Muller, Conseiller administratif